

Compte rendu de la réunion annuelle du 24 juin 2016

Membres présents

José VIÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Jacky HERVOUET, Gilles BERNARD, Nicolas BLAEVOET, Christophe BONY, Thierry GILBERT, Eric MASSÉ, Daniel TRUCHY et Céline PARIGOT (représentante du comité directeur)

Membres absents excusés

Fany GILBERT, Daniel FERTIN et Florence VIÉ

Invités

Roger PRIGNOT, Maire de POURRAIN

Lionel CHARLOT, responsable de la commission nationale sportive football et du groupe de travail foot à 7

Agnès GAUTHERIN, présidente du comité départemental UFOLEP Yonne

Charly GONZALEZ, délégué départemental

Clubs représentés : ASOF Aubeois, Brichères, AS Saint-Siméon, Piedalloues, Envol Rive Droite, Beines, Bléneau Saint-Privé, Chailley, Champs-sur-Yonne, Charmoy, Diges-Pourrain, Esnon, Gâtinais Bourgogne, La Selle-sur-le-Bied, Les Bréandes, Migennes, Monéteau, Noé Saint-Martin Loisirs, Saint-Denis-les-Sens, Olympique Martinot, FC Saint-Valérien, Senan

Clubs excusés : Appoigny, Stade Auxerrois, Les Bries, Arces, Escamps, Véron, Villeneuve-l'Archevêque, Vinneuf-Courlon

José VIÉ remercie Messieurs BLIN et PIERRON ainsi que l'ensemble des membres du club de Diges-Pourrain pour leur accueil. Il ajoute que le club fête les 20 ans de fusion entre Diges et Pourrain.

Il remercie également M. le Maire de Pourrain pour sa présence et pour avoir mis à disposition la salle de réunion.



M. le Maire souhaite la bienvenue aux clubs présents. Il a tenu à assister à la réunion et a dû pour cela reporter la réunion du conseil municipal.

Il détaille son parcours dans le domaine sportif : il a dans un premier temps transité dans un autre sport, le rugby, et a été président du RCA. Il a débuté à l'UFOLEP en tant que joueur dans le club de Charbuy puis a dirigé une équipe seniors. Il a également été autrefois secrétaire de la commission football et arbitre puis souligne qu'il a arbitré la finale de Coupe de France à Reims.

L'UFOLEP représente pour lui une fédération qui possède des valeurs et permet aux villages, qui n'ont pas toujours les moyens nécessaires, l'accès au sport pour tous à un moindre coût grâce à des réglementations souples, tout cela dans la convivialité. C'est pour toutes ces raisons qu'il tenait à être présent.

1) Présentation de la ligue sur le suivi des associations et affiliations

Emilie FAYE, chargée du développement de la vie associative au sein de la ligue de l'Enseignement présente les actions menées par la fédération qui comprend, dans l'Yonne, plus de 200 associations affiliées avec plus de 6 000 membres. La Ligue, mouvement d'éducation populaire, fête ses 150 ans en 2016.

Elle rappelle également les règles d'affiliation, de prise de licence, l'importance de compléter la fiche diagnostic APAC ainsi que les modalités de mutation. Elle précise que désormais, plus aucune demande de licence ne sera traitée le vendredi.

2) Discrimination dans le sport

Pauline BROUSSE, animatrice à la ligue de l'Enseignement, intervient à son tour en vue de sensibiliser les clubs sur les différentes sortes de discriminations.

La lutte contre la discrimination dans le sport est un projet commun du comité directeur de l'UFOLEP et de la ligue.

3) Rapport moral (par José VIÉ)

« Je tiens à remercier Emilie et Pauline pour leurs brillantes interventions. Aussi, je remercie Charly, Délégué Départemental, Agnès, Présidente du Comité Directeur, et Lionel, Responsable National football pour leur précieuse présence.

La saison 2014-2015 avait inquiété quelque peu le Comité Directeur puisque la Commission d'Application des Règlements s'était réunie 7 fois d'octobre à janvier. Pour cette saison qui vient de s'achever, la route fut beaucoup moins encombrée : la commission d'application des règlements ne s'est réunie que 3 fois, je pense donc que nous aurons très vite les félicitations du Comité Directeur.

Durant cette saison aussi, vous avez pu constater qu'il n'y avait pas de passe-droit dans cette commission sportive, puisqu'un de ses membres a été prié de s'en éloigner prestement suite à des indélicatesses et malversations de photos sur une licence. Je l'ai déjà répété à plusieurs reprises, mais un membre de la commission football doit non seulement être irréfutable, mais doit aussi montrer l'exemple.

Les explications et exposés d'Emilie et Pauline nous montrent que nous pouvons et devons nous rapprocher quand cela est possible. Nous ne pensons pas forcément à la compétence que nous avons à la ligue de l'enseignement dans les propres murs de l'Ufolep. Nous pouvons faire appel à leur savoir-faire dès que nous en avons le besoin. Et je pense qu'il peut y avoir de ce point de vue réciprocité.

On a pu constater qu'avec 1 équipe de plus en championnat par rapport à la saison antérieure et un groupe Vétérans plus étoffé, nous avons trouvé le moyen de perdre quelques licences. Cela signifie tout de même que les effectifs des équipes sont moins denses. Et, cela s'est remarqué en fin de parcours, certaines équipes ont eu du mal à finir le championnat. Une mention spéciale et totalement subjective est donnée aux clubs de La Selle sur le Bied et l'Asof Auboïs, équipes du Loiret et de l'Aube, pour leur volonté et leur détermination à vouloir s'intégrer dans ce championnat Icaunais de la meilleure des façons. Nous n'avons d'ailleurs pas entendu parler de ces équipes, ce qui est plutôt un signe prometteur.

Je tiens aussi à féliciter un autre club, celui de Monéteau, qui a organisé avec application les finales de Coupes et qui nous a demandé (je vous le raconte pour l'anecdote) : "Quand pourrons nous accueillir les finales de Coupes de nouveau ?". Nous sommes conscients que nous devons encore améliorer des choses à la commission football, principalement sur la communication et le site internet. Je compte sur les membres qui vont rentrer mais aussi sur la prise de responsabilité de certains afin de parfaire les choses.

Je terminerai mon propos par une citation : "Pour faire un bon vainqueur, il faut être bon perdant." Mika Hakkinen.

Merci de votre attention »

4) Rapport d'activités (présenté par Marie-Claude MOREAU)

68 équipes se sont engagées en début de saison dans le championnat seniors et ont été réparties en 7 groupes et 8 équipes se sont engagées dans le championnat vétérans, ce qui représente un total de 1 132 licenciés (contre 1 162 la saison précédente). 2 équipes se sont retirées du championnat et une seule a été remplacée.

8 clubs ont débuté le championnat de l'Yonne avec 2 équipes

Groupe A : remporté par ENVOL RIVE DROITE - Champion de l'Yonne

Groupe B : remporté par ALLIANCE NORD

Groupe C : remporté par DIGES-POURRAIN

Groupe D : remporté par SOUCY

Groupe E : remporté par VILLETHIERRY

Groupe F : remporté par SAINT-DENIS-LES-SENS

Groupe G : remporté par ASOF AUBOIS

55 équipes se sont inscrites à la Coupe de l'Yonne. Les finales se sont déroulées le 29 mai 2016 à Monéteau. Esnon a remporté le Challenge « Christian GUILLAUD » devant Avicenne et Joigny a remporté la Consolante devant Les Bréandes.

La commission a organisé 2 tournois en salle le 17 janvier à Auxerre et Villeneuve-l'Archevêque.

A Auxerre, Envol Rive Droite a gagné le tournoi et Monéteau a remporté le trophée du Fair Play

A Villeneuve-l'Archevêque, Alliance Nord a gagné le tournoi et Domats a remporté le trophée du Fair Play

2 équipes se sont inscrites pour participer à la Coupe Nationale à 11, Villeneuve-l'Archevêque et l'entente Esnon/Charmoy qui est parvenue jusqu'en quart de finale de la Coupe Gauthier.

32 clubs ont fait « forfait déclaré » dont 8 en juin, 15 « forfait non déclaré », dont 2 en juin, ce qui peut laisser à penser que terminer le championnat en juin n'est peut-être pas une bonne solution

5 clubs ont fait forfait général en cours de saison

Cartons jaunes : 59 (60 la saison précédente), carton rouge : 1 direct (contre 7 directs lors de la saison précédente). La commission d'application des règlements s'est réunie 3 fois (3 fois la saison précédente)

5) Activité vétérans (présentée par Jacky HERVOUET)

« La 2ème saison du championnat vétérans a débuté par l'inscription, avant la réunion du 9 octobre 2015 à Charmoy, de 10 équipes. L'équipe de Domats ainsi que l'entente Laroche-Charmoy se sont rapidement retirées par manque de joueurs ou en raison d'une incompatibilité avec le système décidé. Les 8 équipes restantes ont choisi de se rencontrer dans un championnat avec matches aller et retour, ce qui représente un total de 55 matches potentiels.

45 matches ont été disputés et le titre revient cette saison à Véron.

En fin de saison, 3 clubs ont choisi de faire forfait général, la plupart des joueurs ayant en effet 2 championnats à assurer. Nous avons souhaité 2 reports maximum autorisés par match, mais la très grande souplesse du règlement a permis un plus grand nombre de rencontres. Nous regrettons cependant que toutes n'aient pas été jouées.

L'auto-arbitrage est généralement apprécié mais quelques joueurs gardent un peu trop un esprit de compétition.

Nous déplorons la faible intégration de joueurs extérieurs au club dans les équipes vétérans en place.

Un courrier postal ou un courriel a été envoyé en fin de saison auprès des 420 licenciés potentiels pour les informer des possibilités offertes. Nous espérons un retour positif de cette information pour aboutir à un élargissement de ce championnat dont les règles de fonctionnement seront actualisées lors de la prochaine réunion de début de saison afin de s'adapter aux souhaits des clubs voulant intégrer le championnat.

De nouveaux clubs se sont déjà fait connaître et je pense sincèrement que nous sommes sur la bonne voie.

Je remercie l'ensemble des vétérans qui ont joué le jeu pour que le plaisir prime sur l'enjeu ainsi que les dirigeants qui ont fait vivre ce championnat. »

6) Rapport financier (présenté par Jacky HERVOUET)

Les dépenses de la saison s'élèvent à 13 262,70 € et les recettes à 14 383,29 €, ce qui représente un solde positif de 1 120,59 € (1 036,56 € la saison précédente).

Les dépenses ont légèrement augmenté mais la hausse des recettes compense largement et s'explique par des sponsors plus généreux ainsi que des dépassements de caution (700 € environ) pour les clubs amendés. 3 clubs dépassent leur caution de plus de 250 € et 2 de plus de 150 €. Si on écarte ces 5 clubs, le coût moyen des amendes est de 31,46 € par équipe, mais si on en tient compte, le coût moyen passe à 40,90 € alors qu'il était de 20 € la saison précédente.

Cette hausse s'explique essentiellement par le nombre élevé de forfaits.

Point positif : 9 clubs gagnent de l'argent par le biais de la caution et 7 clubs n'ont aucune amende. Par contre, 12 clubs dépassent le montant de la caution soit le double de la saison passée.

Il semblerait que, prochainement, les chèques auront une durée de validité de 6 mois, ce qui implique que les cautions devront être encaissées en décembre. Ce problème sera évoqué avec le comité départemental qui devra également réfléchir sur la pertinence d'établir des chèques inférieurs à 10 € pour les clubs et arbitres. Pour les clubs, les montants dus pourraient être reportés sur la saison suivante et pour les arbitres, les remboursements pourraient être cumulés en fin de saison.

En conclusion, Jacky félicite les clubs, dirigeants et joueurs pour leur sérieux, le football restant un jeu et pas une affaire d'argent, et recommande un maximum de vigilance à ceux qui ont manqué de concentration et de discipline au cours de la saison.

7) Point sur la formation des arbitres (présenté par Raymond THILLOU)

La formation a été assurée par des arbitres régionaux ou fédéraux uniquement : José VIÉ, Michaël LESCUREUX et Raymond THILLOU.

Deux sessions départementales ont été organisées en octobre et mars.

Session d'automne 2015

11 candidats se sont inscrits et tous ont été reçus : 8 sont devenus Arbitre Officiel Départemental Ufolep, 1 devra passer la pratique en début de saison prochaine et 2 ne se sont pas présentés à la pratique.

Session de printemps 2016

7 candidats se sont inscrits et 6 ont été reçus : 3 sont devenus Arbitre Officiel Départemental Ufolep, 1 devra passer la pratique en début de saison prochaine et 2 ne se sont pas présentés à la pratique.

Candidats reçus et devenus Arbitre Officiel Départemental Ufolep

De la session de printemps 2015 : Nicolas BLAEVOET (Migennes)

De la session d'automne 2015 : Dominique BREDEVILLE (Domats), Michaël CITRAS (Les Bréandes), Jamel GASMAOUI (Joigny), Bruno JATTEAU (La Selle-sur-le-Bied), Frédéric MANDERE (Chailley), Thomas ROBERT (Soucy), Hocine SAFIA (Alliance Nord) et Jean-Luc UDOL (Brichères)

De la session de printemps 2016 : Jean-Paul ANDRE (ASOF Aubois), Bryce LEGRIX (Bussy-en-Othe) et Eric MAURICE (Villeneuve-la-Guyard)

Session nationale:

1 candidat a passé la pratique en 2015-2016 et a validé son examen national : David LAHAYE (Senan)

Officiels ayant perdu leur statut d'arbitre pour ne pas avoir officié leurs 5 matchs obligatoires

Cyrille BOURGEOIS (Brichères), Anthony CAMEAU (Chevannes), Cédric CHRETIEN (Ormoy), Damien CRIQUI (Escamps), Jonathan ERNIE (Monéteau), Jérôme GASSET (Seignelay), Johnny LAHOULLERA (sans club), Michel LERUEN (sans club), Laurent MEUNIER (Appoigny), Bruno MULLER (sans club), Albert NOCET (sans club), Christian POULIN (Envol Rive Droite), Patrice RAVENEAU (sans club), Kevin VIDEIRA (Villemariery), Ramazan YILMAZ (sans club) et Sabbouch ABDENNACER (Avicenne)

Candidats ayant perdu le bénéfice de l'examen théorique car ils n'ont pas poursuivi leur formation pratique

Sébastien CHRISTIAN (Villeneuve-la-Guyard) de la session d'automne 2014, Kevin DUPRE (Ormoy) et Mickaël ROMOJARO (Laroche) de la session d'automne 2015, Aurélien CARATY (Arces) et Belkacem GUERFI (Villeneuve-la-Guyard) de la session de printemps 2016.

Rappel : chaque arbitre doit officier au minimum 5 matches durant la saison pour garder son statut d'arbitre officiel et c'est aux clubs de veiller qu'il en soit ainsi. D'autre part, les arbitres qui ne se déplacent pas suite à une désignation se voient attribuer un match supplémentaire par match non arbitré.

Par ailleurs, les arbitres qui n'envoient pas leur note de fair-play au responsable dans le délai d'une semaine suivant le match se voient également attribuer un match supplémentaire.

Clubs n'ayant pas d'arbitre ou n'ayant pas présenté de candidat lors de la saison 2015/2016

Chemilly, Egriselles-le-Bocage, Gâtinais Bourgogne, Saint-Denis-les-Sens et Saint-Julien-du-Sault, ce qui implique la descente dans le groupe inférieur pour le championnat 2016/2017 quelle que soit leur place dans le classement

Clubs ne pouvant pas participer à la Coupe 2016/2017 s'ils ne présentent pas un candidat à la session d'automne 2016

Appoigny, Arces, Bléneau Saint-Privé, ACSRA, Champs-sur-Yonne, Chemilly, Egriselles-le-Bocage, Gâtinais Bourgogne, Laroche, Monéteau, Neuvy-Sautour, Ormoy, Saint-Denis-les-Sens, Saint-Julien-du-Sault, Val-de-Mercy et Vinneuf-Courlon

8) Voeux formulés par les clubs

Seul le club de Diges-Pourrain a formulé des vœux qui ont été transmis hors délai et n'ont donc pas pu être étudiés lors de la dernière réunion de la commission football.

Par ailleurs, ces vœux avaient déjà été soumis aux votes lors de précédentes réunions annuelles et n'avaient pas reçu l'aval des clubs.

9) Propositions de modifications du règlement football

➤ B/1 – Le calendrier

6) Nouveaux joueurs arrivant en cours de saison : les clubs sont tenus d'informer le responsable de la CTD chargé du suivi des listes (ajouter : le samedi à 12 heures dernier délai)

☞ *modification acceptée à l'unanimité*

➤ B/2 – Réglementation générale

VIII – Trophée du fair-play

(ajout d'un alinéa)

- Les équipes qui font forfait non déclaré durant la saison seront exclues du Fair Play.

☞ *modification acceptée à l'unanimité*

➤ C/3 – Obligations matérielles et administratives

5) Lorsqu'un club est obligé de déclarer forfait, pour l'une de ses équipes, pour un match donné, il devra, le vendredi soir (à remplacer par : le samedi à 12 heures) dernier délai, prévenir l'équipe adverse ainsi que le responsable du contrôle des feuilles de match.

☞ *modification acceptée à la majorité (15 pour - 6 contre – 1abstention)*

➤ I/6 – Sanctions sportives et financières

B – Forfait d'une équipe

4) Forfait général : lors du déroulement du championnat ou de la coupe, si un club totalise trois forfaits, déclarés ou non, il sera déclaré forfait général (retrait « ou de la coupe »)

☞ *modification acceptée à la majorité (19 pour - 2 contre - 1 abstention)*

➤ I/6 – Sanctions sportives et financières

D - Arbitrage

ajout d'un paragraphe

7) Lorsqu'un match est arrêté par l'arbitre de la rencontre et qu'il doit être rejoué suite à une décision prise par la commission d'application des règlements, les frais de déplacement des arbitres officiels désignés devront être pris en charge par les deux équipes.

☞ *modification rejetée à la majorité (20 contre - 2 abstentions)*

➤ I/6 – Sanctions sportives et financières

F - Clubs

ajout d'un paragraphe

1) Tout club qui n'aura pas encore réglé son affiliation ou ses licences en début de saison perdra par pénalité chaque match jusqu'au règlement des sommes dues.

☞ *ce vœu ne peut pas être soumis au vote car aucune licence ne sera délivrée sans paiement préalable*

10) Présentation des candidatures à la commission

Pascal CARLOT (club de Saint-Martin Loisirs) et Jean-Baptiste PEYRAUD (club des Bréandes) se sont portés candidats pour compléter la commission technique en remplacement de Michaël LESCUREUX et Francis PETITCOLLOT pour la durée restante de leur mandat, à savoir 3 ans.

Leur candidature doit être validée par les clubs et recevoir ensuite l'agrément du comité directeur.

- candidature de Pascal CARLOT : validée à l'unanimité

- candidature de Jean-Baptiste PEYRAUD : validée à l'unanimité

11) Intervention de Lionel CHARLOT

Lionel, de passage à Auxerre avant de se rendre le lendemain à une réunion à Reims, souligne le plaisir qu'il a de participer à cette réunion de fin de saison.

Il est impressionné par le travail réalisé par la commission et ajoute que le règlement sportif, qui évolue chaque année, n'est pas transposable dans un autre département.

Il félicite deux équipes, l'entente Esnon-Charmoy et Villeneuve-l'Archevêque, pour leur parcours en Coupe de France à 11. Ces deux équipes n'ont pas démérité.

Il est satisfait de voir ce qu'est devenue la commission technique des années après son départ de l'Yonne.

12) Intervention d'Agnès GAUTHERIN

Agnès rappelle que l'UFOLEP est une fédération multisports et affinitaire car elle a pour vocation de mettre le sport à la portée de tous. Le soutien des municipalités devient indispensable car il est nécessaire de maintenir la cohésion sociale bien qu'il soit difficile de faire vivre un club.

L'UFOLEP est une des composantes de la Ligue de l'Enseignement, fédération populaire qui prône le respect du jeu et le plaisir de jouer.

Elle remarque que la saison sportive a été très dense et bien gérée et félicite les membres de la commission football. Elle se déclare très satisfaite des améliorations dans le comportement des joueurs et espère qu'à l'avenir il y ait moins d'amendes.

Elle constate que beaucoup d'équipes n'ont pas d'arbitre et suggère que des propositions soit faites afin de remédier à ce problème. Le règlement sportif est établi dans un souci d'équité et d'équilibre, les demandes de modification doivent donc être soumises par les clubs suffisamment à l'avance pour permettre à la commission d'y réfléchir.

Pour conclure, elle remercie, au nom du comité directeur, les membres de la commission et ajoute que nous avons la chance d'avoir une belle fédération, des bénévoles qui gèrent les activités ainsi que des responsables de clubs et arbitres.

13) Remise des récompenses

Une coupe est remise à Envol Rive Droite, club vainqueur du championnat de l'Yonne

Toutes les équipes premières de chaque groupe reçoivent un diplôme

Une plaque est offerte pour les 20 ans de l'entente Diges-Pourrain

14) Fair Play

Le trophée du Fair Play est remis aux 3 équipes les plus méritantes et qui sont présentes à la réunion. Lorsqu'il y a égalité de points, le partage se fait en fonction du montant des amendes.

3ème place : Monéteau

2ème place : Bléneau Saint-Privé

1ère place : Beines

15) Election des membres du bureau

Un adjoint aux finances, pour suppléer Jacky HERVOUET, doit être désigné. Nicolas BLAEVOET est élu à ce poste.

La commission établissement du calendrier est composée de José VIÉ, Thierry GILBERT, Daniel FERTIN et Raymond THILLOU - suppléant : Daniel TRUCHY.

Un vin d'honneur a conclu la soirée à 22h30 heures

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU